



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 24796

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences engendrées par la baisse de la tarification dans les hôpitaux publics. Elle lui rappelle que la Direction générale de l'organisation des soins a annoncé une baisse des tarifs pratiqués dans le public de 1,71 % dans un contexte de baisse plus modérée dans le privé (0,53 %). Elle estime qu'une telle décision, si elle venait à se confirmer, serait regrettable car les hôpitaux publics sont déjà tenus d'engager un effort très conséquent d'économies de 657 millions d'euros cette année dans un contexte où les dépenses gonfleront mécaniquement d'environ 3 % selon divers organismes (la Fédération hospitalière de France, ONDAM). Un tel effort ne pourra se réaliser qu'au prix d'une réduction drastique d'effectifs pour le secteur public (jusqu'à 20 000 emplois). Aussi elle lui demande quelles mesures elle compte prendre pour maintenir un service public hospitalier de qualité et compenser les pertes de ressources consécutives à la réduction des tarifs.

Texte de la réponse

Plusieurs démarches entreprises en lien avec la mission confiée à Edouard Coutu ont eu pour objet de valoriser le rôle majeur de l'hôpital public dans notre système de santé. Des engagements concrets ont été pris tels que la suppression de la convergence intersectorielle dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 ou la réintroduction du service public hospitalier dans la loi. Dans le cadre de la campagne tarifaire pour 2013, le ministère a veillé à une répartition de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) « établissements de santé » qui tienne compte des dynamiques propres de chacun des secteurs de l'hospitalisation comme de la spécificité des missions du service public hospitalier. Au-delà des tarifs qui ont vocation à financer l'activité de médecine, chirurgie et obstétrique, la campagne de 2013 se caractérise par un effort important en termes d'investissement (350 millions d'euros), pour l'essentiel destinés aux établissements publics de santé. De même, le taux d'évolution des dotations affectées au financement des missions d'intérêt général et à l'aide à la contractualisation (MIGAC), de 2,31 %, traduit les engagements du Gouvernement de ne pas faire porter les mesures de gel prudentiel sur les activités de service public. La campagne tarifaire pour 2014 marquera la volonté du gouvernement de gérer les crédits affectés à l'hospitalisation en équité et dans le respect des missions de chacun des secteurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24796

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4288

Réponse publiée au JO le : [1er avril 2014](#), page 2950